



Renaud MARIS

Expert-comptable – Commissaire aux comptes

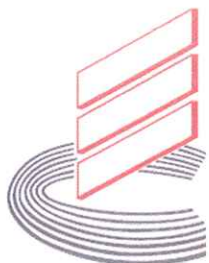
REUSSIR PROVENCE
RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

765 Chemin de la Plaine du Montaignet – 13590 MEYREUIL – Tél. : 04-42-65-97-04 – Fax : 04-42-65-86-50

E Mail renaud.maris@wanadoo.fr Site Internet <http://maris-motta.ccmx.com/>

Siret 422 716 233 00016 – APE 741 C

Inscrit au tableau de l'Ordre des experts-comptables d'Aix-en-Provence – Membre de la compagnie régionale



Renaud MARIS

Expert-comptable
Commissaire aux comptes

**Rapport général
Du commissaire aux comptes
Exercice clos le 31 décembre 2012**

**Association Réussir Provence
3 Impasse du Rouquier
13800 Istres**

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de l'association Réussir Provence tel qu'ils sont annexés au présent rapport,
- La justification de appréciation.
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué mon audit selon les normes de la profession; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations.

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les principes et méthodes comptables retenus pour arrêter les comptes annuels sont précisés en page 1 de l'annexe. Ils sont conformes au règlement 99-01 du CRC et aux dispositions du plan comptable général.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport

III - Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

***Fait à Meyreuil,
le 12 juin 2013***

***Le Commissaire aux Comptes
Renaud MARIS***

***Renaud MARIS
COMMISSAIRE AUX COMPTES
P.A. Sainte Victoire
Le Canet
13590 MEYREUIL
Tél. 04 42 65 97 04 - Fax 04 42 65 86 50
E-mail: renaud.maris@wanadoo.fr***

RAPPORT SPECIAL

Exercice clos le 31 décembre 2012

**Association Réussir Provence
3 Impasse du Rouquier
13800 Istres**

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente un rapport sur les conventions réglementées.

Conventions conclues au cours de l'exercice

En application de l'article 25-2 du décret du 1 mars 1985, j'ai été avisé des conventions visées à l'article L.612-5 du code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice.

Il ne m'appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont j'ai été avisé, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient selon les termes de l'article 25-1 du décret du 1^{er} mars 1985, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Je vous informe qu'il m'a été donné avis d'une convention de mandat entre votre association, et la Maison de l'emploi dont certains administrateurs sont communs.

L'objet de cette convention est de confier à la maison de l'emploi, la mission d'assurer la mobilisation d'une partie des moyens nécessaires à la réalisation des actions mises en oeuvre dans le cadre du PLIE de Ouest Provence.

Le montant des prestations remboursées par votre association à la maison de l'emploi s'élève à 5 160 € au titre de la location du logiciel ABC VISION. D'autre part votre association a facturé à la maison de l'emploi un montant de 12 172 € au titre de sa participation aux frais d'affranchissement du courrier et frais divers.

*Fait à Meyreuil,
le 12 juin 2013*

~~*Renaud MARIS
COMMISSAIRE AUX COMPTES
P.A. Sainte Victoire
Le Coudt
13590 MEYREUIL
Tel. 04 42 65 97 04 - Fax 04 42 65 86 50
E-mail: renaud.maris@wanadoo.fr*~~
**Le Commissaire aux Comptes
Renaud MARIS**

Règles et méthodes comptables

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2012 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues au titre de cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- ✓ Installations techniques : 5 à 10 ans
- ✓ Matériel et outillage industriels 5 à 10 ans
- ✓ Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- ✓ Matériel informatique : 3 ans
- ✓ Mobilier 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Complément d'information relatif au compte de résultat

Rémunération des dirigeants

REUSSIR PROVENCE n'employant qu'un seul cadre dirigeant, l'information prévue par l'article 20 de la loi N°2006 - 586 du 23 mai 2006 concernant la rémunération des cadres dirigeants ne sera pas communiquée

Mise à disposition de personnel

Les personnes mises à disposition par le SAN OUEST PROVENCE représentent une masse salariale chargée de 59 851.02 €. Ce montant est comptabilisé dans les charges et produits de l'exercice

Engagement Financier

Engagement en matière de retraite

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagement de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Une provision pour charge de 49 158.87 € a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Le mode de calcul de la provision est le suivant :

- Age de départ 65 ans
- Taux de revalorisation des salaires 2,5%
- Taux d'actualisation des flux 4,5 %
- Turn over 10 %
- Taux de mortalité 0.5%
- Charges sociales 52,5%

Engagement données en matière de crédit bail et location

Biens	Valeur TTC	Redevances de l'exercice	Redevances cumulées	Redevances restant à payer
Serveur	4 534.04 €	1 866.20 €	3 084.41 €	1 449.63 €
PC portable	983.11 €	790.36 €	987.95 €	197.59 €
Véhicule	18 320.02 €	3 853.32 €	4 619.84 €	13 700.38 €

Droit individuel de formation

Dans le cadre du droit individuel à la formation institué par la loi 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, au 31/12/2012 , le volume d'heures de formation cumulées relatif aux droits acquis et non exercés est de 1233 Heures.

Tableau de variation des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise					
Réserves :					
Réserves d'investissement					
Réserves réglementées					
Autres réserves	69 918	13 021			82 940
Report à nouveau					
RESULTAT DE L'EXERCICE	13 021	-13 021	19 215		19 215
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise:					
Provisions réglementées					
TOTAL I	82 940		19 215		102 155

BILAN 2012

ACTIF				Net 2012	Net 2011
	brut	Amortis.			
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations corporelles	16 775 €	15 951 €	824 €		854 €
Immobilisations financières			-	€	500 €
TOTAL I	16 775 €	15 951 €	824 €		1 354 €
ACTIF CIRCULANT					
Clients			435 205 €		371 158 €
Clients - Fact. à établir			-	€	30 170 €
Autres					
Produits à recevoir			661 €		-
Banque			10 441 €		33 372 €
Chèques à encaisser					
Livret bleu			107 €		66 €
Compte Titres			190 €		190 €
Caisse			4 €		4 €
Charges constatées d'avance			2 970 €		1 347 €
TOTAL II			449 578 €		436 306 €
TOTAL ACTIF (I + II)			450 402 €		437 661 €

PASSIF			Net 2012	Net 2011
FONDS ASSOCIATIFS				
Report à nouveau			82 940 €	69 918 €
Subvention d'investissement sur biens non renouvelables (Ouest Provence)				
RESULTAT DE L'EXERCICE			19 215 €	13 021 €
TOTAL I			102 155 €	82 940 €
Provisions pour risques			49 159 €	49 440 €
Provisions pour congés payés			50 216 €	48 972 €
TOTAL II			99 375 €	98 412 €
DETTES				
Emprunts et dettes			123 012 €	123 012 €
Fournisseurs			38 299 €	45 096 €
Fourn. Fact.non parvenues			4 076 €	3 999 €
Débiteurs divers / Charges à payer			53 420 €	53 896 €
Dettes fiscales et sociales			30 064 €	30 306 €
Produits constatés d'avance			-	€
Autres dettes			-	€
TOTAL III			248 872 €	256 309 €
TOTAL PASSIF (I + II + III)			450 402 €	437 661 €

RAPPORT FINANCIER de l'EXERCICE 2012

ANNEXE

ACTIF

Actif Immobilisé :		824,14 €
Achat le 22 janvier 2007 d'un Standard ALCATEL OmniPCX <i>Prix d'achat : 8090,23 Euros - Amortissements cumulés : 8090,23 €</i>	-	€
Achat le 4 septembre 2012 d'une imprimante LEASYS <i>Prix d'achat : 592,02 Euros - Amortissements cumulés : 63,59 €</i>	528,43	€
Achat le 05 septembre 2009 d'un PC portable ASUS <i>Prix d'achat : 1341,42 Euros - Amortissements cumulés : 1341,42 €</i>	-	€
Achat le 30 septembre 2010 d'un PC Compaq 505B <i>Prix d'achat : 1182,84 euros - Amortissements cumulés : 887,13€</i>	295,71	€
Achat le 23 Août 2007 d'un serveur Hewlett Packard Proliant ML110 <i>Prix d'achat : 2797,90 Euros - Amortissements cumulés : 2 797,90€</i>	-	€
Actif circulant :		449 577,98 €
Clients	435 865,70 €	
Fonds Social Européen Solde	314 754,85	€
Conseil Régional PACA via PLIE	18 000,00	€
Conseil Général 13 via PLIE	93 900,00	€
Clients	-	€
DDTEFP	2 135,00	€
MDE PLIE/ Affranchissement	6 247,21	€
G.F.A.I	167,50	€
Produits à recevoir (IJSS CPCAM)	661,14	€
Disponibilités	10 741,97 €	
Crédit Mutuel - Compte courant	10 440,98	€
Crédit Mutuel - Livret bleu	107,29	€
Charges constatées d'avance	-	€
Compte Titres	190,14	€
Caisse	3,56	€
Charges constatées d'avance	2 970,31 €	
TOTAL ACTIF		450 402,12 €

ANNEXE

PASSIF

Fonds Associatif	102 155,03 €
Réserve au fond associatif	82 939,70 €
Résultat de l'exercice 2012 (Bénéfice)	19 215,33 €
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables (Ouest Provence)	- €
Provisions	99 375,35 €
Provisions pour risques (RP retraite)	49 158,87 €
Provisions pour congés payés	50 216,48 €
Dettes	248 871,74 €
<i>Emprunts et Dettes</i>	123 012,49 €
SAN (Trop perçu sur avances Subventions FSE)	
<i>Programmation 1994/1999</i>	154,73 €
<i>Programmation 2000/2001</i>	122 857,76 €
Avance Cession Dailly	- €
<i>Fournisseurs</i>	42 375,41 €
Factures fournisseurs à payer	38 299,06 €
Factures non parvenues	4 076,35 €
<i>Débiteurs divers charges à payer</i>	53 419,71 €
Remboursements frais salariés	952,38 €
FSE (Sommes déclarées au FSE mais non utilisées)	46 204,57 €
Subvention parrainage 2008 à reverser	5 591,05 €
PLIE 2008 à payer	671,71 €
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	30 064,13 €
Soldes des cotisations à régler aux organismes sociaux et fiscaux	30 064,13 €
<i>Produits constatés d'avance</i>	- €
<i>Autres dettes</i>	- €
	- €
TOTAL PASSIF	450 402,12 €

COMPTE DE RESULTAT 2012

CHARGES		2012	2011
ACHATS		8 990,18 €	11 100,82 €
Carburant		1 496,73 €	191,93 €
Fournitures de bureau		6 410,42 €	6 506,90 €
Achats de matériels, équipements		1 071,07 €	4 009,70 €
Achats d'études et prestations de services		11,96 €	392,29 €
SERVICES EXTERIEURS		14 599,34 €	18 940,83 €
Conventions FSE			
Conventions REGION			
Conventions DDTE-FP			
Frais d'imprimerie		440,95 €	441,20 €
Photocopies Pôle Emploi		9 519,93 €	14 128,24 €
Locations			
Convention AME			
Mise à disposition locaux Pôle Emploi			
Entretien et réparations		3 083,58 €	3 347,18 €
Primes d'assurance		1 465,48 €	1 024,21 €
Assurance sur Transport & achats		-	-
Frais de séminaires			
Documentation		90,00 €	
AUTRES SERVICES EXTERIEURS		49 336,23 €	59 656,69 €
Prestations ABC	ABC Vision	5 160,00 €	2 520,00 €
Formation des Acteurs	GRETA	3 800,00 €	3 600,00 €
Evaluation PLIE		-	-
Prestations formation		200,00 €	800,00 €
Publications		165,05 €	2 228,15 €
Honoraires	CAC	3 750,54 €	3 676,13 €
Divers		640,00 €	649,00 €
Voyages et déplacements		6 696,70 €	11 221,65 €
Transport de biens et transport collectif TMS		-	2 073,00 €
Marketon (Médiation Emploi)			
Missions et réceptions			
Frais postaux		811,86 €	2 100,02 €
Téléphone (fixes, fax, mobiles, ads)		6 650,77 €	6 764,71 €
Cotisations		19 615,71 €	21 700,76 €
Services bancaires et assimilés		1 732,00 €	2 081,21 €
IMPOTS, TAXES et VERSEMENTS ASSIMILES		40 352,00 €	40 742,43 €
Taxe sur les salaires		30 943,00 €	31 235,00 €
Participation formation continue		9 409,00 €	9 477,43 €
CHARGES DE PERSONNEL		630 290,81 €	647 493,36 €
Rémunérations du personnel		404 945,76 €	418 734,16 €
Mise à disposition personnel SAN		59 851,02 €	53 162,56 €
Congés payés		1 244,77 €	3 769,81 €
Cotisations sociales		162 814,06 €	167 963,77 €
Frais formation personnel		-	2 270,00 €
Médecine du travail		1 435,20 €	1 593,06 €

	2012	2011
CHARGES FINANCIERES	-	667,91 €
Charges financières		667,91 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	305,04 €	10 619,63 €
Charges exceptionnelles	305,04 €	10 619,63 €
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS et PROVISIONS	622,28 €	9 683,28 €
Dotations aux amortissements	622,28 €	2 459,47 €
Dotations aux provisions	-	7 223,81 €
TOTAL CHARGES	744 496,48 €	

	2012	2011
PRODUITS		
SUBVENTIONS	754 415,32 €	773 771,61 €
Subvention de fonctionnement Ouest Provence	129 851,02 €	123 158,48 €
Subvention de fonctionnement CR PACA via PLIA	90 000,00 €	100 000,00 €
- Subvent° Fonctionnement		
- Subvent° Aide à la Professionnalisation		
Subvention CG 13 via PLIE	313 000,00 €	297 000,00 €
Prestations de services	-	-
Subvention CUCS	12 760,00 €	12 760,00 €
Subvention DDCS	-	5 000,00 €
Subvention Fonds Social Européen	198 129,30 €	225 178,13 €
Convention DIRECCTE	10 675,00 €	10 675,00 €
PRODUITS FINANCIERS	2,36 €	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 774,00 €	16 096,36 €
REPRISE DE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	281,22 €	12 800,00 €
TRANSFERT de CHARGES	7 238,91 €	9 227,60 €
CHARGES SUPPLEMENTIVES OUEST PROVENCE		
TOTAL PRODUITS	763 711,81 €	

RESULTAT DE L'EXERCICE		
	2012	2011
Produits	763 711,81 €	811 896,17 €
Charges	744 496,48 €	798 874,95 €
Perte		
Excédent	19 215,33 €	13 021,22 €

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de CHARGES		Répartition par nature de PRODUITS	
Mise à disposition gratuite de locaux	3 609 €	Contributions Ouest Provence	21 437 €
Agents d'entretien	14 381 €		
Fluides	3 447 €		
	21 437 €		21 437 €

Résultat de l'Exercice

	2012		2011
Charges	744 496 €	Charges	798 875 €
Produits	763 712 €	Produits	811 896 €
<i>Excédent de l'Exercice</i>	19 215 €	<i>Excédent de l'Exercice</i>	13 021 €

REUSSIR PROVENCE REPARTITION ANALYTIQUE 2012

N° de compte	Intitulé du compte		Médiation	ACC emploi	Parrainage	Non aff.	R.E.F.	Total
606100	FOURNITURES NON STOCK. EAU ENERG.	1 496,73	609,13	840,06	47,54			1496,73
606300	FOURNIT. ENTRETIEN & PETIT EQUIP.	1 071,07	480,01	591,06				1071,07
606400	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	6 410,42	2 076,06	4 228,86	105,50			6410,42
611010	PHOTOCOPIES POLE EMPLOI	157,10	157,10					157,10
611011	PHOTOCOPIE POLE AE	283,85		283,85				283,85
611050	PRESTATIONS ABC	5 160,00	1 548,00	3 612,00				5160,00
611051	Prestations FORM' ACTION	200,00		200,00				200,00
611061	MODULES TECHNIQUES	3 800,00	3 800,00					3800,00
613100	LOCATION MACHINE A AFFRANCHIR	644,33	262,23	361,64	20,46			644,33
613200	LOCATIONS IMMOBILIERES	2 100,00		2 100,00				2100,00
613510	LOCATION PC PORTABLE	790,36			790,36			790,36
613530	LOCATION IMPRIMANTE	265,72		265,72				265,72
613540	LOCATION SERVEUR	1 866,20	1 866,20					1866,20
613550	Location vehicules	3 853,32	1 205,86	1 322,81	74,86		1 249,79	3853,32
615010	ENTRETIEN ET REPARATION AE	176,05		176,05				176,05
615600	MAINTENANCE	2 907,53	1 149,71	1 668,09	89,73			2907,53
616000	PRIMES D'ASSURANCE	1 465,48	721,62	706,53	37,33			1465,48
618000	DIVERS	640,00	278,25	342,37	19,38			640,00
618100	DOCUMENTATION GENERALE	90,00	36,63	50,51	2,86			90,00
621000	PERSONNEL EXTERIEUR A L'ENTREPRISE	59 851,02		59 851,02				59851,02
622600	HONORAIRES	3 750,54	1 526,37	2 105,04	119,13			3750,54
623000	PUBLICITE PUBLICAT. RELAT. PUBLIQ.	165,05	67,17	92,64	5,24			165,05
624100	TRANSPORTS SUR ACHATS	11,96	4,87	6,71	0,38			11,96
625100	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	6 696,70	4 949,82	1 133,83	613,05			6696,70
625600	MISSIONS	117,00		117,00				117,00
625700	RECEPTIONS	694,86	218,37	231,97	244,52			694,86
626000	FRAIS POSTAUX ET TELECOMMUNIC.	6 650,77	377,90	450,36	17,59	5 579,88	225,04	6650,77
626100	TELEPHONE	137,28		137,28				137,28
626101	TELEPHONE Fos	2 370,99	416,58	1 954,41				2370,99
626102	TELEPHONE Istres	6 597,77	2 976,86	3 620,91				6597,77
626103	TELEPHONE Miramas	355,61	355,61					355,61
626104	TELEPHONE Port St Louis	1 583,03		1 583,03				1583,03
626110	MOBILES	6 026,79	4 413,88	633,63	845,60		133,68	6026,79
626112	ABONNEMENT ADSL Fos	1 342,86	405,46	937,40				1342,86

626113	ABONNEMENT ADSL Istres	758,91	445,61	313,30					758,91
626114	ABONNEMENT ADSL Miramas	442,47	442,47						442,47
627000	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	113,60	46,23	63,76	3,61				113,60
628100	COTISATIONS	1 732,00	704,88	972,11	55,01				1732,00
631100	TAXE SUR LES SALAIRES	30 943,00	12 996,71	17 038,95	907,34				30943,00
631300	PART. EMPLOY. A FORM. PROF. CONT.	9 409,00	3 951,98	5 181,12	275,90				9409,00
641000	REMUNERATIONS DU PERSONNEL	404 945,76	168 260,45	223 257,20	13 428,11				404945,76
641200	CONGES PAYES	1 244,77	517,22	686,27	41,28				1244,77
645100	COTISATIONS A L'URSSAF	129 056,92	54 206,61	71 065,98	3 784,33				129056,92
645700	COTISATIONS IRCANTEC	14 426,99	6 059,64	7 944,31	423,04				14426,99
645800	COTISATIONS AUX AUTRES ORG. SOC.	9 460,88	3 973,77	5 209,69	277,42				9460,88
645900	COTISATIONS IPSEC	4 739,62	1 802,75	2 811,02	125,86				4739,62
647000	AUTRES CHARGES SOCIALES	329,65	134,16	185,02	10,47				329,65
647500	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	1 435,20	578,97	798,74	57,49				1435,20
648000	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	4 800,00	1 936,36	2 671,37	192,27				4800,00
658000	CHARGES DIVERSES GESTION COURANTE	0,07					0,07		0,07
672000	CHARGES SUR EX. ANTERIEURS	304,97					304,97		304,97
681120	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	622,28	89,89	532,39					622,28
TOTAL CLASSE 6		744 496,48	286 051,38	428 336,01	22 615,65	5 884,92	1 608,51	7 444 96,48	
740000	SUBVENTION FONCT. SAN	129 851,02	50 000,00	79 851,02					129851,02
741000	SUBVENTION CR PACA	90 000,00	90 000,00						90000,00
742000	SUBVENTION F.S.E.	198 129,30	94 129,30	104 000,00					198129,30
744000	CONVENTION DDTE	10 675,00			10 675,00				10675,00
745000	SUBVENTION CG13	316 000,00	53 000,00	260 000,00	3 000,00				316000,00
746000	SUBVENTION CUCS SAN Miramas	3 000,00			3 000,00				3000,00
746100	Subvention ACSE CUCS Miramas	1 000,00			1 000,00				1000,00
747000	SUBVENTION CUCS SAN PSL	3 100,00			3 100,00				3100,00
747100	Subvention ACSE CUCS PSL	2 660,00			2 660,00				2660,00
760000	Produits financiers	2,36					2,36		2,36
772000	Produits sur ex. anterieurs	1 774,00					1 774,00		1774,00
781500	REPRIS. PROVIS. RISQ. & CH. EXPLOI	281,22					281,22		281,22
791000	TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPLOIT.	7 188,39					5 579,88		7188,39
791100	Remboursement Formation	50,52		50,52					50,52
TOTAL CLASSE 7		763 711,81	287 129,30	443 901,54	23 435,00	7 637,46	1 608,51	7 637 11,81	

RESULTAT	19 215,33	1 077,92	15 565,53	819,35	1 752,54	0,00
-----------------	------------------	-----------------	------------------	---------------	-----------------	-------------